



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8617^e séance

Jeudi 12 septembre 2019, à 10 h 10.

New York

Provisoire

Président : M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Schulz
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Adom
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Craft
France	M. de Rivière
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Indonésie	M. Djani
Koweït	M. Alotaibi
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M. Lewicki
République dominicaine	M. Trullols Yabra
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/729, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée

Votent pour :

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2488 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je voudrais tout d'abord souhaiter également la bienvenue à l'Ambassadrice des États-Unis et l'assurer de notre plein soutien à sa mission.

La France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2488 (2019) qui autorise un assouplissement de l'embargo sur les armes sur la République centrafricaine. Je souhaiterais remercier l'ensemble des membres du Conseil de sécurité pour leur engagement constructif dans ces négociations. Je souhaiterais revenir sur deux points concernant cette résolution.

Le Conseil de sécurité respecte les engagements qu'il avait pris avec la résolution 2454 (2019) adoptée au mois de janvier dernier (voir S/PV.8455) et répond à l'appel exprimé par les autorités centrafricaines concernant l'embargo sur les armes. C'est sur la base

des progrès réalisés par les autorités centrafricaines que le Conseil de sécurité a décidé de s'engager sur la voie d'un assouplissement de l'embargo sur les armes. Cette décision est le reflet équilibré des positions des États Membres du Conseil.

En allégeant de manière significative la procédure d'exemption pour les armes, le Conseil apporte donc une réponse forte à l'appel des autorités centrafricaines, réitéré il y a quelques jours encore. La résolution que nous venons d'adopter permettra en effet de faciliter le rééquipement des forces de défense et de sécurité afin que ces dernières puissent contribuer à la sécurité de leur pays et de l'ensemble des citoyens centrafricains.

Je souhaiterais ensuite souligner – et ce sera là mon second point – que l'adoption de la résolution 2448 (2019) est également un encouragement pour les autorités centrafricaines à poursuivre la dynamique engagée depuis plusieurs mois et à continuer de progresser sur la mise en œuvre des cinq critères définis par le Conseil. Cette résolution comporte un certain nombre d'éléments permettant au Conseil de sécurité de continuer à suivre la mise en œuvre de cet assouplissement de l'embargo sur les armes.

Avant de conclure, je souhaiterais souligner que le retour d'une paix durable en Centrafrique passe aussi par la lutte contre les trafics transfrontaliers d'armes et de munitions qui continuent d'alimenter les groupes armés. Dans ce contexte, nous appelons les pays de la région à s'engager avec la République centrafricaine pour lutter contre ces trafics.

Je souhaiterais enfin rappeler que, dans le cas de la Centrafrique, les sanctions n'ont jamais été conçues comme une fin en soi mais toujours comme un moyen pour contribuer à notre objectif commun : celui de la stabilisation et du retour d'une paix durable en Centrafrique.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Je voudrais à mon tour souhaiter la bienvenue à M^{me} Kelly Craft, notre collègue des États-Unis, et l'assurer du soutien de ma délégation pour la réussite de son mandat.

Je prends la parole au nom des trois pays africains membres non permanents du Conseil de sécurité, à savoir la Guinée équatoriale, l'Afrique du Sud et la Côte d'Ivoire.

Les trois membres africains se félicitent de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2488 (2019), qui assouplit l'embargo sur les armes imposé au

Gouvernement centrafricain. Nous félicitons la plume de s'être engagée à veiller à ce que les engagements du Conseil de sécurité vis-à-vis du Gouvernement centrafricain soient respectés en ce qui concerne l'assouplissement de la mesure d'embargo sur les armes à l'aune des progrès accomplis.

Indéniablement, l'assouplissement de la mesure d'embargo sur les armes en faveur du Gouvernement centrafricain constitue un puissant moteur des efforts multidimensionnels visant à accélérer le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. Un tel développement positif permettra au Gouvernement centrafricain de s'acquitter efficacement de son obligation de protéger son peuple et de défendre son intégrité territoriale depuis trop longtemps mise à mal par une recrudescence des attaques des groupes armés.

(l'orateur poursuit en anglais)

L'adoption par le Conseil de sécurité de cette résolution témoigne de l'engagement continu du Gouvernement centrafricain en faveur de la mise en œuvre du régime de sanctions malgré les difficultés auxquelles il est confronté dans l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Il convient de noter que, si elles sont strictement respectées, les sanctions constitueront un outil efficace pour accompagner l'action des autorités centrafricaines, notamment dans la mise en œuvre de l'Accord politique, signé le 6 février, entre le Gouvernement et les groupes armés.

Nos trois délégations se sont jointes au consensus sur le renouvellement du mandat des sanctions, parce qu'elles sont conscientes que les sanctions ont encore un rôle à jouer pour appuyer le processus politique en République centrafricaine. L'accord de paix centrafricain va connaître une période difficile, alors que le Gouvernement se prépare pour les échéances électorales de 2020-2021.

(l'orateur reprend en français)

Les trois membres africains du Conseil encouragent donc le Gouvernement de la République centrafricaine ainsi que tous les partenaires régionaux à persévérer dans leurs efforts pour surmonter la crise actuelle et les assurent de leur soutien total pour un retour définitif de la paix et de la stabilité dans ce pays frère, en lien avec les aspirations du continent de faire taire les armes en Afrique d'ici 2020. Nous appelons le Conseil à continuer de soutenir le Gouvernement et toutes les initiatives visant à convaincre toutes les

parties que l'Accord de paix est le meilleur moyen de rétablir une vie normale dans le pays.

Enfin, l'Afrique du Sud, la Guinée équatoriale et la Côte d'Ivoire appellent à une synergie d'action des autorités centrafricaines, des États de la région et de l'ONU, par l'intermédiaire du Groupe d'experts, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, en vue de la mise en œuvre effective des résolutions de l'ONU visant à promouvoir une paix durable en République centrafricaine.

M. Wu Haitao (Chine) *(parle en chinois)* : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à notre collègue, M^{me} Kelly Craft.

La situation générale en République centrafricaine évolue dans une direction positive à l'heure actuelle. Le Gouvernement centrafricain s'est engagé à mettre en œuvre l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Des progrès ont été accomplis dans l'application des critères d'évaluation pour l'embargo sur les armes.

La résolution 2488 (2019), qui vient d'être adoptée, viendra appuyer la République centrafricaine dans les domaines de la paix, de la sécurité et du renforcement des capacités, et contribuera à promouvoir la paix et la stabilité dans le pays. C'est pourquoi la Chine a voté pour.

La résolution prévoit que le Conseil de sécurité examinera la pertinence des mesures de sanctions en vigueur en janvier 2020. À cet égard, le Conseil doit écouter davantage les vues de la République centrafricaine et respecter les aspirations exprimées par son gouvernement.

La position de la Chine sur la question des sanctions reste cohérente. Compte tenu de la situation réelle sur le terrain, la Chine appuie le souhait du Gouvernement centrafricain de voir levés rapidement les sanctions et l'embargo sur les armes à l'encontre de son pays.

M^{me} Craft (États-Unis d'Amérique) *(parle en anglais)* : Je tiens tout d'abord à dire combien je suis heureuse d'être ici aujourd'hui avec tous les membres du Conseil de sécurité, alors que je prends mes fonctions à la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je remercie mes collègues du Conseil de leur accueil chaleureux.

Les États-Unis se félicitent de l'adoption à l'unanimité aujourd'hui de la résolution 2488 (2019), qui assouplit l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement centrafricain et s'engage à réexaminer le régime des sanctions dans quatre mois. Mon pays est conscient que les groupes armés continuent de violer l'embargo sur les armes en toute impunité, et nous exhortons la région à mettre fin au trafic d'armes qui compromet la sécurité nationale de la République centrafricaine. Nous reconnaissons que des progrès ont été accomplis par le Gouvernement et continuerons d'apporter notre appui bilatéral pour aider les autorités à réaliser les objectifs de référence fixés par l'ONU.

Nous attendons avec intérêt de travailler avec les autres membres du Conseil, la République centrafricaine, son gouvernement et l'ONU pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé le 6 février, et l'extension du contrôle de l'État sur tout le territoire du pays. L'afflux massif et irresponsable d'armes dans un pays extrêmement pauvre et profondément divisé ne ferait qu'accroître la probabilité d'un nouveau bain de sang et d'une reprise de la violence à grande échelle, ce que personne ne souhaite.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour me joindre à tous mes préopinants pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice Craft.

Nous nous félicitons également de l'adoption à l'unanimité aujourd'hui de la résolution 2488 (2019), qui rationalise le processus par lequel le Gouvernement centrafricain peut acquérir des armes et du matériel. Il s'agit là d'un message clair d'appui au Gouvernement de ce pays et aux progrès réalisés dans les domaines de la gestion des armes, de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

Il faut continuer à tout mettre en œuvre pour que les armes destinées aux forces de sécurité ne tombent pas entre les mains de groupes armés. De nouveaux progrès s'imposent, notamment des efforts en vue de la réalisation des cinq objectifs de référence adoptés par le Conseil en janvier. Ces progrès prendront du temps et en attendant, les forces de la République centrafricaine doivent pouvoir s'acquitter de leurs fonctions. J'exhorte donc le Gouvernement centrafricain à recourir, le cas échéant, au processus de dérogation prévu par l'embargo sur les armes pour que ses forces soient dotées des armes et du matériel dont elles ont besoin.

Le Royaume-Uni appuie l'embargo sur les armes, en tant que moyen d'enrayer la fourniture d'armes aux groupes armés. Toutefois, il est clair que les groupes armés continuent d'acquérir des armes à travers les frontières de la République centrafricaine, et les utilisent pour mettre en danger la vie des civils et violer les dispositions de l'accord de paix. Par conséquent, nous appelons les États de la région, notamment par l'intermédiaire de leurs commissions mixtes respectives, à appliquer pleinement les dispositions de l'embargo sur les armes et à endiguer le flux d'armes et de munitions au profit de groupes armés.

De façon plus générale, le régime de sanctions des Nations Unies vise à promouvoir la sécurité en République centrafricaine et à contribuer à l'application de l'accord de paix. Nous sommes favorables à ce qu'il soit fait recours aux sanctions, le cas échéant, en cas de violations de l'accord de paix et nous saluons les efforts déployés par le Groupe d'experts pour présenter de nouveaux exposés des faits. Nous encourageons tous les États à appliquer pleinement le régime des sanctions dans tous ses aspects. En outre, les violations de l'accord de paix, qui mettent en péril la vie des civils, comme les attaques perpétrées en mai, doivent être traitées dans le cadre du mandat fondamental de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), qui est de protéger les civils. La MINUSCA doit être autorisée à intervenir au besoin, y compris en ayant recours à la force le cas échéant.

Pour terminer, je voudrais réitérer le plein appui du Royaume-Uni au Gouvernement centrafricain pour les efforts qu'il continue de déployer dans des circonstances difficiles.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais aussi, tout d'abord, à mon tour souhaiter la bienvenue à notre collègue des États-Unis.

La Belgique se réjouit de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2488 (2019), par laquelle le Conseil salue les progrès accomplis par la République centrafricaine dans la réforme de son secteur de la sécurité. Les autorités bénéficient à présent d'un assouplissement des mesures d'embargo touchant le territoire centrafricain. C'est un signe de la confiance que nous accordons à la République centrafricaine et de notre soutien à l'exercice de restauration de l'autorité de l'État.

La signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine,

le 6 février, a marqué un nouveau départ. Nous soutenons le Gouvernement dans ses efforts. Nous appelons également les autres signataires à respecter leurs engagements. Les explosions de violence, comme récemment à Birao, sont inacceptables. Dans ce contexte, le régime des sanctions reste pertinent.

Je terminerai en réitérant le soutien de la Belgique au Gouvernement du Président Touadera, au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mankeur Ndiaye, et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : À mon tour, je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue à la Représentante permanente des États-Unis, l'Ambassadrice Kelly Craft.

Le Pérou a voté pour la résolution 2488 (2019) parce qu'elle traduit l'engagement ferme du Conseil à l'égard des autorités centrafricaines, dans le cadre des efforts qu'elles déploient pour rétablir l'autorité de l'État, instaurer la paix et parvenir à la réconciliation nationale. En outre, grâce à la résolution 2488 (2019), les autorités centrafricaines pourront continuer à bénéficier des dérogations à l'embargo sur les armes et de l'appui de leurs partenaires pour renforcer les capacités des forces nationales de défense et de sécurité.

La situation en République centrafricaine demeure précaire. Le Conseil doit maintenir son unité afin d'œuvrer de concert avec les autorités centrafricaines et la communauté internationale en faveur de la consolidation de la paix et d'une stabilité durable dans le pays. Le Pérou, qui dispose d'un contingent important au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, continuera d'appuyer activement cet objectif.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : À l'instar d'autres orateurs, je voudrais souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à notre nouvelle collègue, l'Ambassadrice Kelly Craft. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Jonathan Cohen de son amitié et de son excellente collaboration avec notre délégation.

L'Indonésie se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2488 (2019). Nous remercions le rédacteur et les membres du Conseil de leur participation constructive à ce processus.

Nous avons entendu l'appel du Secrétaire général concernant les progrès réalisés en République centrafricaine et la nécessité d'assouplir l'embargo sur

les armes actuellement imposé à ce pays. Nous suivons les progrès accomplis par le pays depuis la signature à Bangui, le 6 février, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement pour réaliser les objectifs de référence fixés par le Conseil en si peu de temps.

L'adoption de la résolution 2488 (2019) est l'aboutissement de ce processus. En outre, elle met en relief le fait que les sanctions ne sont pas une fin en soi mêmes mais un moyen d'atteindre nos objectifs collectifs. Cela montre également que les sanctions ne sont pas éternelles et qu'elles doivent être appliquées en fonction de la situation réelle sur le terrain. L'Indonésie appuie les efforts déployés par le Gouvernement centrafricain et prie l'ensemble des Membres de l'ONU de continuer à soutenir la République centrafricaine. L'unité du Conseil en ce qui concerne l'adoption de la résolution 2488 (2019) doit encourager la communauté internationale à apporter son plein appui à la République centrafricaine.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux autres orateurs pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadrice Craft et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions. Elle peut compter sur notre appui. Je saisis également cette occasion pour me faire l'écho de mon collègue indonésien et remercier l'Ambassadeur Cohen et son équipe de leur excellente coopération au cours de ces derniers mois.

La Pologne se félicite de l'adoption de la résolution 2488 (2019). Nous avons voté pour cette résolution afin d'exprimer notre satisfaction pour les progrès accomplis jusqu'à présent par les autorités de la République centrafricaine en ce qui concerne le respect des normes de sécurité nécessaires et surtout, s'agissant d'assurer la sécurité du peuple centrafricain.

Nous espérons que l'assouplissement du régime de sanctions les encouragera à redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs de référence fixés en avril par le Conseil de sécurité. Cette feuille de route est nécessaire pour permettre aux autorités centrafricaines d'assumer l'entière responsabilité de la sécurité du pays à l'avenir.

Je tiens à réitérer que les sanctions ne sont pas une punition, mais un outil politique visant à enrayer le flux illicite d'armes dans le pays et à assurer la sécurité de la population sur le long terme. Il convient de souligner que le régime actuel autorise déjà la

livraison, sous contrôle, d'armes aux forces de sécurité nationales. Toutefois, la diligence et la transparence sont essentielles en matière de gestion des armements, notamment en ce qui concerne le respect des normes internationales humanitaires et des droits de la personne. La société centrafricaine attend un message clair de la part du Gouvernement centrafricain concernant la mise en œuvre de sa stratégie de sécurité. La reconstitution des forces de sécurité nationales, avec l'appui de la communauté internationale, s'annonce prometteuse. Les modifications adoptées confèrent davantage de responsabilité aux autorités centrafricaines.

Il importe au plus haut point que le Conseil de sécurité poursuive un dialogue constructif, honnête et franc avec le Gouvernement centrafricain sur l'évolution du régime des sanctions à l'avenir. Le peuple centrafricain peut compter sur l'appui de la Pologne dans ce processus.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue à la nouvelle Représentante permanente des États-Unis d'Amérique, l'Ambassadrice Kelly Craft. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Jonathan Cohen de son excellente coopération, en particulier durant le mois dernier.

Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité, aujourd'hui, de la résolution 2488 (2019). Elle envoie un message clair et essentiel d'unité, d'appui et d'engagement à la République centrafricaine, à son gouvernement et à son peuple. Nous félicitons le Gouvernement centrafricain de son travail acharné, de son engagement et des résultats qu'il a obtenus ces derniers mois. L'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et les efforts actuellement consentis pour le mettre en œuvre, ainsi que l'ensemble du processus politique, sont des signes positifs. Nous saluons également le travail effectué par la République centrafricaine et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés, compte tenu en particulier du peu de temps qui s'est écoulé depuis avril, et nous considérons que ce travail s'inscrit dans le cadre d'un processus continu. C'est pourquoi nous encourageons vivement les autorités centrafricaines à poursuivre leurs efforts pour faire progresser le processus de paix en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et la gestion des armes et des munitions.

Nous estimons que le Conseil de sécurité a l'obligation de continuer à appuyer la République centrafricaine et de maintenir son engagement dans le pays. Il est donc crucial de continuer à suivre de près l'évolution de la situation en République centrafricaine et d'être prêt à réexaminer à tout moment les mesures prévues par la résolution 2488 (2019), compte tenu en particulier des conditions de sécurité dans le pays.

Enfin, nous considérons que le régime de sanctions, et notamment les sanctions contre les auteurs de troubles et les responsables des violences sexuelles en période de conflit, restera un instrument important pour aider la République centrafricaine à instaurer une paix et une stabilité durables.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La délégation russe a voté pour la résolution 2488 (2019) proposée par la France, adoptant les modifications apportées au régime de sanctions du Conseil de sécurité en vigueur contre la République centrafricaine. Nous continuons d'insister sur la nécessité d'alléger l'embargo international sur les armes visant Bangui, compte tenu de l'évolution de la situation militaire et politique sur le terrain, et nous avons immanquablement œuvré dans ce sens. Nous sommes heureux que nos arguments aient été entendus et dûment pris en compte dans le projet de résolution rédigé par la France.

Dans le même temps, nous engageons tous les membres à se rappeler que les autorités centrafricaines attendent du Conseil de sécurité qu'il aille encore plus loin et modifie en profondeur l'embargo sur les armes. Selon nous, cette attente est tout à fait légitime. Nous avons donc l'intention d'alléger plus encore l'embargo sur les armes au cours du débat sur le prochain projet de résolution concernant les sanctions visant la République centrafricaine qui doit avoir lieu en janvier. Nous espérons que d'ici là, les vues des autres membres du Conseil auront évolué et que ceux-ci prendront des décisions de fond plus concrètes en la matière. Cela permettrait de tenir pleinement compte des intérêts que sont le renforcement des dispositifs de sécurité du Gouvernement, l'expansion des institutions publiques et le maintien de la sécurité et de l'ordre public dans l'ensemble du pays. En outre, cela contribuerait à la mise en œuvre réussie de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, conclu à

Khartoum le 6 février dernier, qui est, selon nous, dans l'intérêt de tous les membres du Conseil de sécurité.

Nous continuerons d'aider les autorités centrafricaines à réformer le secteur de la sécurité nationale, notamment dans le domaine du renforcement de l'efficacité au combat et des capacités des forces armées. À la demande du Gouvernement, nous fournissons à titre gracieux une assistance militaire et technique à Bangui. Deux cargaisons d'armes légères et de petit calibre ont déjà été livrées. Des instructeurs russes ont été envoyés dans le pays pour participer à la formation des soldats centrafricains. Un certain nombre de mesures ont été prises dans le but d'améliorer la situation humanitaire et sociale et de créer des conditions propices à l'amélioration du dialogue interconfessionnel et interethnique.

Nous avons l'intention de continuer de fournir un appui complet à la République centrafricaine et de prendre des mesures énergiques pour instaurer une paix durable dans le pays. Nous sommes prêts à engager un dialogue fondé sur le respect mutuel avec toutes les parties prenantes qui cherchent à normaliser la situation. Nous estimons que, compte tenu des conditions qui prévalent en République centrafricaine, une coopération constructive de tous les acteurs internationaux est extrêmement importante et nécessaire.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la représentante de la République centrafricaine.

M^{me} Kpongo (République centrafricaine) : Ma délégation se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2488 (2019), qui renouvelle le régime de sanctions sur la République centrafricaine, en particulier l'embargo sur les armes. Cette résolution va dans le sens de la feuille de route contenue dans la résolution 2454 (2019) et est un nouveau signe de toute l'attention que le Conseil de sécurité porte à la situation de mon pays.

Je souhaite réitérer ici mes sincères remerciements et ma profonde gratitude à tous les membres du Conseil de sécurité pour l'appui qu'ils ont fourni afin d'aboutir au consensus lors des consultations. Le dispositif de mesures concernant l'embargo sur les armes a favorablement évolué dans le sens de l'allègement, compte tenu de la situation sur le terrain. En effet, les groupes armés sont encore présents sur une grande partie du territoire et continuent de s'approvisionner grâce aux flux illicites d'armes et de munitions en grande quantité en provenance des pays voisins. Dans ce contexte, il est absolument indispensable que tous les États Membres, en particulier ceux de la sous-région, conjuguent leurs efforts pour respecter pleinement le régime de sanctions afin qu'il soit mis en œuvre efficacement au service de la paix en République centrafricaine.

Nous sommes conscients que les procédures d'exemption et de notification restent des outils efficaces pour permettre aux forces de défense et de sécurité d'être formées, équipées et armées. Elles permettent également de soutenir les autorités centrafricaines dans leur processus de réforme du secteur de sécurité et dans leur stratégie d'extension de l'autorité de l'État. Nous savons aussi que les sanctions ne sont pas une fin en soi, mais un moyen pour contribuer à la stabilisation et au retour d'une paix durable en République centrafricaine.

La résolution qui vient d'être adoptée est un pas dans la bonne direction : vers une levée partielle, et pourquoi pas totale, de l'embargo sur les armes. Mon pays fonde cet espoir parce que les rapports de force sur le terrain sont en défaveur de l'État centrafricain, au regard des approvisionnements en d'importantes quantités d'armes, de munitions et de moyens logistiques par les groupes armés.

À l'instar des membres du Conseil de sécurité, je voudrais moi aussi souhaiter la bienvenue à Madame l'Ambassadrice des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La séance est levée à 10 h 40.